

Le 25 janvier 2021

FSER 2021: un nouveau dispositif exceptionnellement mis en place pour le traitement des dossiers

Ces dernières semaines, nos organisations - CNRA et SNRL - ont travaillé ensemble avec les services du Ministère de la Culture sur un diagnostic des conséquences de la situation sanitaire de l'année écoulée pour nos radios et les nécessaires prises en compte de cette réalité pour le traitement des dossiers FSER 2021.

Nous remercions les plus de 300 radios qui avaient répondu à notre appel fin novembre dernier pour apporter des éléments qualitatifs et quantitatifs de l'impact de la crise sur leur activité en 2020.

Sur la base de tous ces éléments, les inquiétudes, les impacts/pertes économiques ainsi que tout le travail réalisé par les radios ont pu ainsi être mis en évidence et cela a contribué aux réflexions et travaux menés avec le Ministère.

Pour cette année 2021, le dossier FSER sera examiné suivant les modalités suivantes:

- le **barème d'attribution de la subvention d'exploitation** reste inchangé;
- la **subvention sélective**, deux options sont offertes aux radios : option 1, l'année blanche et option 2, examen du dossier;

Le choix entre les deux options est **définitif**.

1. Option "année blanche"

Les points attribués à la subvention sélective 2020 (critères principaux et complémentaires) sont conservés à l'identique pour l'année 2021

Dans ce cas, les radios n'auront pas de note d'activité à remplir, ni d'attestations ou de pièces justificatives à fournir. Les autres éléments du dossier **notamment pour la demande de subvention d'exploitation** (renseignements administratifs, comptables,..) seront en revanche à fournir comme d'habitude.

2. Option : examen du dossier

Le dossier présenté est examiné dans son ensemble.

L'examen de votre demande de subvention sélective en 2021 se fait au regard des actions menées en 2020. Vous complétez la note d'activité comme vous le faites habituellement et fournissez en complément les pièces justificatives comme d'ordinaire.

Une annexe spéciale crise sanitaire est jointe à ce dossier. Elle vous permettra de justifier des actions qui n'ont pu être menées à cause de la crise sanitaire (ex : ateliers radios, direct depuis les festivals...). **Ces actions non menées pourront être valorisées à la condition expresse que vous joigniez des attestations ou pièces justificatives de vos partenaires extérieurs indiquant que l'action n'a pu être conduite à cause de la crise.**

Compte tenu de la situation exceptionnelle de l'année écoulée, les examinateurs nous ont indiqué qu'ils examineraient les dossiers avec plus d'indulgence que d'ordinaire.

Les notifications avec les notes attribuées pour le FSER 2020 seront envoyées aux radios d'ici le 20 février.

Le dossier 2021 sera remis en ligne dans les prochaines semaines.

Nous vous en tiendrons informés.

Dans l'attente, nos représentants à la Commission FSER se tiennent à la disposition des radios pour les questions éventuelles :

Yvon Gargam, CNRA yvon.gargam@cnra.eu
Siham MINEUR, CNRA siham.mineur@cnra.eu

Mélanie Charpentier, SNRL melanie.charpentier@snrl.fr
Christophe Betbeder, SNRL christophe.betbeder@snrl.fr

Emmanuel Bouterin, président du SNRL

Eliane Blin et Farid Boulacel, coprésident.e.s de la CNRA

SNRL • Paris-Pleyel • 187, Boulevard Anatole France • 93200 Saint-Denis, France
Tél + 33 (0)1 49 17 94 41 • contact@snrl.fr

Syndicat Loi du 21.03.1884, n° d'existence 93-B-04 184 du 22.03.2004 • N° SIRET : 484 500 038 00027 - Code APE : 9499 Z

Le SNRL est l'organisation professionnelle représentative des radios locales associatives et entreprises assimilées relevant du champ de l'économie sociale, au titre du Livre IV du Code du travail, et de la Loi n°86-1067 relative à la Liberté de communication. Le SNRL est membre de l'Union des Employeurs de l'Économie Sociale (UDES) et de la Fédération des Entreprises du Spectacle, de l'Audiovisuel et de la Culture (FESAC).

www.snrl.fr

CNRA siège social : 97, grande rue 72000 Le Mans - N° SIRET : 412 618 084 0039

Eliane BLIN - coprésidente : 0608501377

Farid BOULACEL – coprésident : 0603845806

www.cnra.eu